



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass Culture -18 ans

Plan national de formation 2021-2022



Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée ?

- 1 - Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 - Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 - Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 - Encourager l'**engagement** des élèves dans les projets
- 5 - Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 - Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 - Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 - Tracer les lignes d'un **parcours EAC cohérent** pour chaque élève
- 9 - Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 - Faciliter **l'égalité d'accès à la culture** pour tous

Les grandes lignes du projet

Le pass Culture collège-lycée entrera dans sa phase de généralisation en janvier 2022.

Il marque une nouvelle étape de la politique de généralisation de l'EAC et bénéficiera à la fois aux élèves, aux professeurs et aux professionnels de la culture.

Il concernera tous les élèves de la 4^{ème} à la Terminale de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il comportera deux faces complémentaires et progressives :

- ▮ **Une part dite collective**, qui permettra à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe après validation du chef d'établissement. Cette part s'appliquera aux élèves de la 4^{ème} à la Terminale.
- ▮ **Une part individuelle**, au fonctionnement semblable au pass Culture + 18 ans, applicable à chaque élève, à compter de ses 15 ans.

NB : En début d'année scolaire, chaque EPLE reçoit une **dotation virtuelle**, calculée à partir du nombre d'élèves par niveau et consommable jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, sans report possible des crédits d'une année sur l'autre, auprès des offreurs culturels référencés dans l'application pass Culture.

Il n'y aura donc aucun transfert de fonds vers les EPLE .

Montants alloués dans le cadre du Pass Culture :

➤ **Part collective** : pour les élèves scolarisés de la 4^{ème} à la terminale

COLLEGE		CAP		LYCEE		
4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère} année	2 ^e année	2 nd	1 ^{ère}	Terminale
25 €	25 €	30€	30€	30€	20€	20€

➤ **Part individuelle** : pour les jeunes à partir de 15 ans

15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
20 €	30 €	30€	300€

La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projets** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres datées forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1 janvier)
- 2^{nde} : 30€ par élève (**20 euros** au 1 janvier)
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1 janvier)

Le **crédit virtuel** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base des effectifs.

Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLÉ et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer

Une proposition collective

Sur le modèle des offres du pass "+18", les offres peuvent être de type **Rencontres : sorties scolaires / événements** (spectacle vivant, sortie muséale ou patrimoniale, cinéma, etc) ou de **Pratique artistique**.

NB : Typologie non restrictive qui s'étend au-delà des seuls domaines artistiques (ex : CSTI, EMI, EDD, Mémoire et citoyenneté...)

Toute offre du Pass Culture contient :

-  une description de l'activité comprenant nom, catégorie, image, description, intervenants
-  la mention du lieu de rattachement
-  les dates envisageables
-  un prix forfaitaire

L'offre en ligne ne fait pas mention du nombre de places restantes

Les offres peuvent être publiées par la structure culturelle et évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Nouvelle offre

[Détails de l'offre](#) > [Stock et prix](#) > [Confirmation](#)

Description Optionnel

Les offres collectives couvrent et combinent spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Le contact et le dialogue entre la structure culturelle et l'équipe pédagogique permettent de construire des offres spécifiquement adaptées ou de les faire évoluer pour qu'elles soient spécifiquement adaptées. L'espace de la coconstruction à partir des propositions artistiques/scientifiques des structures doit rester ouvert.

Quelques exemples :

- Un spectacle ou concert (horaire, date, montant forfaitaire de groupe)
- Un spectacle ou visite + transport (sous conditions)
- un spectacle + une école du spectateur (préparation en amont, rencontre avec le metteur en scène)
- des ateliers + une petite forme par les élèves dans le lieu culturel
- un parcours de visites thématiques + un cycle de conférences

928/1000

Intervenant Optionnel

Durée Optionnel

LL / MM

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Fonctionnement de la part collective

Il n'y aura aucun transfert de fonds vers les EPLE.

En début d'année scolaire, chaque EPLE recevra une **dotation virtuelle** calculée à partir du nombre d'élèves par niveau.

Cette dotation restera consommable jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Pas de report possible des crédits d'une année sur l'autre. Les crédits non consommés seront perdus.

Après répartition, chaque chef d'établissement disposera donc d'une enveloppe fictive consommable auprès des offreurs culturels référencés dans l'application Pass Culture.

L'application ADAGE permettra d'accéder aux offres culturelles de la plateforme Pass Culture.

Le chef d'établissement ou son représentant validera l'activité culturelle retenue.

Une fois l'activité réalisée et le service fait attesté, la SAS Pass Culture remboursera directement l'offreur culturel

L'ensemble des activités collectives seront ainsi référencées dans ADAGE.

Le pass culture scolaire part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100% EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat**.

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

**ADAGE : la seule
voie d'accès à la
part collective du
pass Culture**

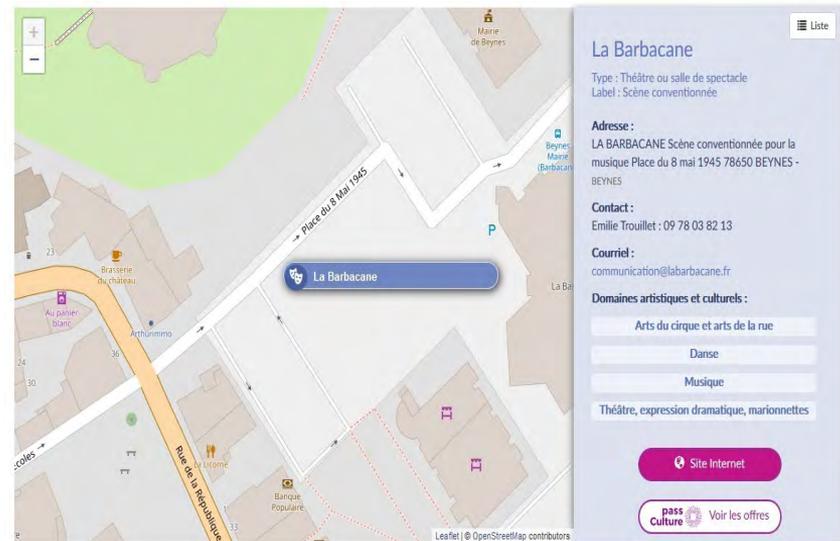


Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un atout pour simplifier les démarches administratives

Gestion du budget pass Culture

⇒ page de pilotage du CE sur ADAGE

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
7 060 €	1 900 €	0 €	18 100 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Projet d'éducation artistique et culturelle

- démo 1



Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 24/11/2021 à 09:40

Réservé **1 000 €**



Facilité de mise en œuvre des pré-réservations (simple option posée sur l'offre pass Culture)

Engagement simplifié du budget sur une offre.

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci réalisée

Pas de bon de commande.

⇒ pré-réservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le CE.

Budget virtuel alloué à l'établissement. Pas de trésorerie dans l'établissement. ⇒ **validation en un clic sur ADAGE par CE.**

Pas de facture.

⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Le chef d'établissement valide sur **ADAGE** les offres portées par l'équipe pédagogique :

- ▣ à partir des indicateurs statistiques
- ▣ à partir de la page de suivi des élèves
- ▣ à partir de la page de suivi pass Culture

Le chef d'établissement peut s'appuyer sur le **conseil pédagogique** pour décider des priorités et des choix stratégiques de l'établissement.

Le chef d'établissement est épaulé par le **professeur référent culture**

Parcours utilisateurs

Rechercher
et consulter
les offres
collectives

A partir du
moteur de la
cartographie

The screenshot displays the 'Partenaires culturels' website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Administration', 'Recensement', 'Suivi des projets', 'Ressources', and 'Mon compte'. The main header features the 'Partenaires culturels' logo and a search bar containing 'RENNES'. Below the header, there are search filters for 'Type', 'Domaine', 'Label', and 'Commune', all set to 'Indifférent'. A search bar contains the text 'CLG CHATEAUBRIAND - SAINT-MALO - 0350044H'. A map of Saint-Malo is shown, with a location pin on the map. To the right of the map, there is a sidebar with the following information: 'LA NOUVELLE VAGUE', 'Type : Théâtre ou salle de spectacle', 'Adresse : rue des Acadiens - SAINT-MALO', 'Contact : Agathe BERTHET', 'Courriel : agathe.berthet@lanouvellevague.org', and 'Domaines artistiques et culturels : Musique'. A 'pass Culture' logo is visible in the bottom right corner.

Rechercher et consulter les offres collectives

A partir du
moteur de
recherche

The screenshot shows the Adage website interface. At the top, there is a navigation bar with the Adage logo and menu items: Administration, Recensement, Suivi des projets, Ressources (highlighted with a pink box), and Mon compte. A user profile 'PASC Admin' is visible in the top right corner. Below the navigation bar, the 'pass Culture' logo is displayed. A search bar is present with the placeholder text 'Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)' (highlighted with a pink box) and a 'Rechercher' button. The search results show two offers. The first offer is 'Offre collective EAC - La ferme des animaux' with the subtitle 'Salle de la bonnette - la queue lez yvelines'. It includes details: 'Quoi ? Spectacle, représentation', 'Et en détails ? Séance tout public du spectacle LaFerme des Animaux', 'Quand ? 08/04/2022 20:45, 810,00 €', and 'Où ? Chemin du Roy 78940 La Queue-les-Yvelines'. The second offer is 'Offre collective EAC - RESPECT en VOST' with the subtitle 'La Barbacane'. A small image of the 'RESPECT' poster is visible next to the second offer.

Sélectionner les offres collectives

Etape 1

**Donner le
profil
« rédacteur
de projet »
au porteur
de projet**

Profils chef d'établissement ou rédacteur de projet

vidéo “Rédacteur de projet” :

- le chef d'établissement affecte par ADAGE le profil rédacteur de projet à un personnel de son établissement
- un personnel de l'établissement demande par ADAGE le profil rédacteur de projet

<https://dai.ly/x7ypdmf>

Sélectionner les offres collectives

Etape 2

Chef d'établissement et Rédacteur de projet

Préserver une offre

Paris



Entrée 'Spectacle aux Étoiles' avec conférence 'La Lune... connue et inconnue'

Le Petit Rintintin 33

Quoi ?

Séance de cinéma

Et en détails ?

Une description multi-lignes. Où il est notamment question du nombre d'élèves. Nbr d'élèves max: 50

Quand ?

04/11/2021 00:01, 860,00 €

Préserver

Où ?

Où ?



Votre préreservation a été effectuée avec succès.

Paris

Associer les
offres à des
projets déjà
existants ou
à de nouveaux
projets

Etape 3

Sur chacune
des pages
enseignement
artistique,
projet, action
ou évènement,
il y a un
bouton
« Ajouter une
action pass
Culture »

Chef d'établissement et Rédacteur de projet

Ajout d'une action pass culture

Action : Sélectionner une action pass Culture

Classes inscrites :

Visite de la mine Gabe Gottes	le 22/11/2021 à 09:40
Clued'au Château	le 19/11/2021 à 09:40
Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot	le 26/11/2021 à 09:40
Site archéologique : un des plus vieux villages d'Europe (2500 ans avant JC)	le 01/12/2021 à 09:40
Spectacle nocturne Lux Salina	le 12/11/2021 à 09:40
Découverte des métiers du patrimoine: Restaurateur(trice) Décorateur(trice) Dessinateur(se)	

Enregistrer

Actions pass Culture :
Ajouter une action pass Culture

Problème de connexion à pass Culture. - le ?

Étapes EPLE

1. Demande du profil rédacteur de projet
2. (ou 3.) Onglet ressources : Le rédacteur de projet sélectionne une offre à partir de la carto de partenaires ou du moteur de recherche
3. (ou 2.) Recenser : le rédacteur de projet crée un enseignement, un projet EAC, une évènement ou une action culturelle.
4. Recenser : Ajoute les groupes classes en séparant les élèves éligibles et non éligibles.
5. Recenser : Ajouter l'offre pass Culture.

Offres collectives

Parcours utilisateur – PROFESSEUR / CHEF D'ETABLISSEMENT

Le professeur se connecte sur ADAGE



Il sélectionne un partenaire sur la cartographie géolocalisée



Le professeur se retrouve sur la page Pass culture du partenaire

Le BAL - La Fabrique du regard

Type : Établissement culturel ou institut
Statut : Association

Adresse :
6 impasse de la défense - PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Contact :
[Hugo Fonseca](#)

Courriel :
fonseca@le-bal.fr

Domaines artistiques et culturels :

- Cinéma, audiovisuel
- Photographie

Consulter les propositions sur le pass Culture

Offres collectives

Parcours utilisateur – PROFESSEUR / CHEF D'ETABLISSEMENT

Le professeur clique pour pré-réserver une offre

Pass Culture vérifie par API que le mail est bien celui d'un **rédacteur de projet** dans Adage, sinon indique à l'enseignant la démarche à suivre
Pass Culture, par API, permet au professeur d'associer son établissement scolaire à la pré-réserve (remontée automatique d'Adage, choix si l'enseignant est sur plusieurs établissements)

La pré-réserve est enregistrée et envoyée automatiquement sur ADAGE sur le compte du professeur

Le professeur renseigne un projet ou une action sur ADAGE en sélectionnant la pré-réserve associée à son profil et précise les classes et les élèves concernés.

Import des montants des offres et du total EPLE de pass Culture vers ADAGE. Pass Culture vérifie en temps réel au moment de la validation qu'il reste du budget pour l'EPL.
La notification de validation (ou invalidation) est envoyée au partenaire via pass Culture

Le CE a accès à une page récapitulative des demandes pass Culture et au suivi budgétaire de ces demandes. Il valide (ou refuse) la pré-réserve.

OU Référent
culture ou
Adjoint
gestionnaire

L'offre est consommée

Le CE confirme le service fait

L'offreur culturel confirme le service fait de son côté sur pass Culture.

Le CE peut consulter le solde disponible sur sa page récapitulative.